

Dossier de candidature 2018

TROPHÉES DU DIALOGUE SOCIAL

6^{ème} Édition

| Organismes :



| Partenaires Officiels :



INTRODUCTION

Les Trophées du Dialogue Social ont pour vocation de récompenser une entreprise et une équipe ayant mis en place un projet réussi en matière de négociations sociales.

PRINCIPES GENERAUX

- Le jury récompensera **entre 3 et 5 entreprises**.
- Le jury évaluera les dossiers, essentiellement sur **3 critères : la pertinence, l'exemplarité et l'innovation**.
- Les trophées illustreront la **diversité des chantiers portant sur les négociations sociales**, par les projets, les profils d'entreprises, etc.
- **A chaque trophée sera associée une valeur porteuse de sens**, illustrant la philosophie et la force du projet.
- Au-delà d'une fonction, les trophées récompensent un projet/une entreprise/une équipe.

QUI PEUT CANDIDATER ?

Les candidatures aux Trophées sont ouvertes aux **entreprises de tous secteurs et de toutes tailles** (ETI, PME, Grands Groupes...).

Etapes à suivre pour les postulants – Dates-clés

- 1/ Remplir et nous retourner le bulletin de candidature avant le **15 juin 2018**
- 2/ Produire une fiche de synthèse présentant le projet défendu avant le **22 juin 2018**
- 3/ Etre **obligatoirement présent lors de la Cérémonie** (peut venir recevoir le trophée : le DRH et son équipe) **11 octobre 2018**

LA FICHE DE SYNTHÈSE

La fiche de synthèse est un document que devra réaliser l'entreprise candidate après avoir confirmé sa candidature en renvoyant le bulletin complété (cf. page 5). Ce document sera soumis au Jury des Trophées du Dialogue Social.

La fiche est totalement libre dans la forme et comme dans le fond. Elle devra démontrer l'intérêt du sujet présenté, son caractère innovant, les objectifs atteints...

Voici quelques indications pour vous aider :

- ✓ **Informations générales sur l'entreprise**
Activité, effectif global, effectif de la DRH, présence à l'international, liens business/stratégie, etc.
- ✓ **Éléments d'ordre général sur la politique RH et de rétribution pour comprendre dans quelle logique RH se place le projet**
- ✓ **La situation et le contexte avant le projet**
- ✓ **L'objectif du projet**
- ✓ **Les éléments de méthode**
Modalités de mise en œuvre, qui est impliqué?, etc.
- ✓ **Quelques chiffres clés**
- ✓ **En quoi est-ce une réussite?**
- ✓ **Les directions concernées**
- ✓ **La qualité du dialogue social**
- ✓ **Les relais communication**
- ✓ ...

Il reste entendu que ces éléments sont indicatifs. Il s'agit de mettre en perspective un projet réussi en matière de relations sociales, par sa logique, ses valeurs et par son adéquation avec la problématique de départ.



RÉTROSPECTIVE SUR LES ÉDITIONS PRÉCÉDENTES

1^{ère} édition (2013)

Trophées remis à : **Ludovic LEZIER**, DRH - HUMANIS

Par : **Thomas GOURAND**, Sales Manager France - GOOGLE ENTERPRISE

2^{ème} édition (2014)

Trophées remis à : **Vincent PERRIN**, DRH - SWISSLIFE FRANCE

Par : **Coralie RACHET**, Directeur Général - ROBERT WALTERS France

3^{ème} édition (2015)

Trophées remis à : **Jean-Pascal DUSART**, DRH- VINCI CONSTRUCTION FRANCE TRAVAUX PUBLICS IDF

Par : **Olivier MASSA**, Directeur Commercial VIE - SIACI SAINT HONORÉ & **Yves STRUILLOU**, Directeur Général du Travail, Ministère du Travail

4^{ème} édition (2016)

Trophées remis à : **Eric MULLER**, DRH & **Max FRANCERIES**, Responsable Relations Sociales - VANDEMOORTELE

Par : **Quentin RENARD**, Président - SERVYR

Anne CAGNARD, DRH, Directrice Associée - CONVERS

Par : **Sandrine JOSSE**, Senior Manager, DELOITTE

Jean-Luc DELENNE, Directeur des Affaires Sociales Groupe & **Laïla CASTALDO**, Directrice Commerce, UNI EUROPA - CARREFOUR

Par : **Nicolas MANCRET**, Avocat Associé, Cabinet HOCHE Avocats

Christine LANOE, DRH France - ORANGE

Par : **Olivier GUIGNER**, DRH, CONFORAMA

5^{ème} édition (2017)

- Trophées « Refondation et Equité » remis à : **Philippe LE BLON**, Directeur des Ressources Humaines – AFP

Par : **Nicolas MANCRET**, Avocats Associé – Cabinet HOCHE Avocats

- Trophées « Valorisation des parcours syndicaux » remis à : **Catherine PRADERE**, Directrice des Affaires Sociales – HARMONIE MUTUELLE

Par : **Sandrine JOSSE**, Directrice– DELOITTE

- Trophées « Dialogue social européen et développement » remis à : **Marie LOPEZ**, Directeur des Affaires Sociales et **Marie-Christine LEBERT**, Secrétaire du Comité Européen – ATOS

Par : **Hugues SOURIS**, Directeur Général – SERVYR

RÉTROSPECTIVE DE LA 5^{ème} EDITION 2017

Trophée « Refondation et Equité » remis à AFP



Philippe LE BLON, DRH, AFP

Par : **Nicolas MANCRET**, Avocat Associé– Cabinet HOCHÉ Avocats

Le Trophée du Dialogue Social « **Refondation et Equité** » a été décerné à **l'AFP** (Agence France-Presse) pour la signature d'un accord unique d'entreprise le 10 mars 2017.

Ce nouvel accord d'entreprise a été signé par trois syndicats sur six, ayant une représentativité de plus de 70%. Il s'est substitué aux 117 sources conventionnelles internes qui constituaient jusqu'alors le socle social de l'entreprise et que l'AFP avait toutes dénoncées en 2015.

Cette dénonciation répondait à un double objectif économique et social.

Au niveau économique, l'objectif était de conforter la force éditoriale de l'Agence dans un contexte de crises de la presse, économique et systémique, et de trouver des marges financières en interne permettant de développer de nouveaux relais de croissance.

Au niveau social, l'objectif était de disposer de règles de fonctionnement lisibles et communes, en évitant les incohérences, les contradictions et les malentendus et en prenant en compte les évolutions du droit du travail intervenues depuis la signature des différentes sources conventionnelles internes, dont les plus anciennes remontaient à 1969.

RÉTROSPECTIVE DE LA 5^{ème} EDITION 2017

Trophée « Valorisation des parcours syndicaux » remis à : HARMONIE MUTUELLE



Catherine PRADERE, DRH, Directrice des Affaires Sociales – HARMONIE MUTUELLE
Par : **Sandrine JOSSE**, Directrice – DELOITTE

Le Trophée du Dialogue social « **Valorisation des parcours syndicaux** » a été décerné à **Harmonie Mutuelle** pour la mise en place d'un dispositif d'évaluation et de valorisation des compétences des représentants du personnel.

Depuis toujours Harmonie Mutuelle s'est attachée à poursuivre un dialogue social de haute qualité, véritable levier de performance économique et sociale. Convaincue que les partenaires sociaux sont partie prenante de la réussite et de la performance d'une entreprise, Harmonie Mutuelle s'engage dans le développement des compétences, la sécurisation des parcours et la reconnaissance de l'investissement des porteurs de mandat.

La co-construction d'un dispositif d'évaluation des compétences des représentants du personnel s'inscrit dans cet engagement et dans la continuité de notre démarche d'innovation sociale. Cette approche vise à valoriser les compétences acquises afin de faciliter l'articulation ou l'alternance des activités professionnelles et de représentation du personnel. »

RÉTROSPECTIVE DE LA 5^{ème} EDITION 2017

Trophée « Dialogue social européen et développement » remis à ATOS :



Marie LOPEZ, Directeur des Affaires Sociales – ATOS &
Marie-Christine LEBERT, Secrétaire du comité européen – ATOS
 Par : **Hugues SOURIS**, Directeur Général – SERVYR

Le Trophée du Dialogue social « **Dialogue social européen et développement** » a été décerné à **ATOS**, leader international de la transformation digitale.

Le Societas Europaea Council (SEC) instance représentant l'ensemble des salariés européen est un acteur majeur de la stratégie du Groupe Atos et du dialogue social. Les représentants du personnel européens, par le biais du SEC, participent, depuis sa création en 2012, à la transformation et au développement du groupe Atos. Ils accompagnent l'ambition du Groupe en apportant un support lors des acquisitions, des intégrations et des projets de développement. Ils jouent un rôle primordial dans l'évolution de celui-ci par le biais d'un dialogue social européen de qualité et chaque fois plus important. En effet, si l'accord signé prévoit trois réunions annuelles, dans la réalité huit réunions en séance plénière ont lieu afin de répondre à l'ensemble des sollicitations. De plus, les réunions avec les commissions se sont multipliées de manière exponentielle ces trois dernières années pour nourrir ce dialogue social européen constructif.

Ce dialogue social Européen continu a contribué à la croissance du groupe Atos qui a vu entre 2012 et aujourd'hui son nombre de salariés passer de 76400 à près de 100000, son chiffre d'affaire s'élever de 8,8 milliards à 12 milliards d'Euros et sa présence s'étendre de 48 à 72 pays.

Le dialogue social européen est un levier de croissance. Faire adhérer les partenaires sociaux aux projets du groupe, partager les projets et les impliquer est un élément clef du succès du Groupe Atos.



Les entreprises récompensées de gauche à droite : ATOS, HARMONIE MUTUELLE et AFP



Allocation d'ouverture par Jean-Luc DELENNE, Directeur des Relations Sociales Groupe et France - CARREFOUR



Allocation d'ouverture par Pierre-André IMBERT, Conseiller social à la Présidence de la République





BULLETIN DE CANDIDATURE

TROPHÉES DU DIALOGUE SOCIAL 2018

Document à nous remettre **avant le 15 juin 2018**
à retourner par mail : laura.berbille@groupe-rhm.com

NOM et Prénom : _____

Fonction : _____

Raison sociale : _____

Secteur d'activité : _____

Adresse complète : _____

E-mail: _____

Tél fixe: _____ Tél mobile : _____

Présentez-nous, en quelques lignes, la nature du projet que vous souhaiteriez soumettre au Jury

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

En présentant ma candidature pour les Trophées du Dialogue Social 2018:

- Je m'engage à retourner ce bulletin de candidature avant le **15 juin 2018**
- Je m'engage à rendre ma fiche de synthèse (cf. page 3) au plus tard le **22 juin 2018**
- Je m'engage, si mon dossier est retenu, à être présent le jour de la Cérémonie le **11 octobre 2018**

Fait à :

Signature :

Le :